



# Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 26

30 juin 1971

## ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS

*Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a fait récemment à la Chambre des communes un compte rendu de la réunion canado-américaine tenue à Washington, le 10 juin, au sujet de la pollution des Grands lacs, et à laquelle assistaient le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, ainsi que MM. Kerr et Goldbloom, respectivement ministres responsables de la gestion des ressources et de la qualité de l'environnement, dans le Gouvernement de l'Ontario et du Québec:*

...Lors de notre réunion d'hiver, il a été convenu que le Canada et les États-Unis devraient conclure un accord formel dont l'objectif serait de nettoyer les Grands lacs et de les protéger à l'avenir contre toute pollution. Nous nous sommes aussi entendus de façon générale sur le fond de cet accord, qui serait basé sur les recommandations du comité mixte de travail, faites lors de la première réunion ministérielle sur les problèmes des Grands lacs tenue à Ottawa en juin

dernier. Nous sommes d'avis que les négociations sur le texte précis de cet accord devraient être entamées immédiatement dans l'espoir qu'il sera prêt à être signé au début de l'automne.

Les décisions que nous avons prises hier reflètent la détermination des Gouvernements intéressés: fédéraux, provinciaux et des États, de prendre les initiatives nécessaires pour résoudre le problème de la pollution qui a atteint un degré critique dans de nombreuses régions des Grands lacs, surtout dans le lac Érié et ses affluents. L'accord proposé s'inspirera d'enquêtes scientifiques approfondies menées par la Commission mixte internationale et sur les recommandations soumises par la Commission dans un rapport qui a été déposé à la Chambre en janvier.

### OBJECTIFS PROPOSÉS PAR LA CMI

Cet accord va fixer, en ce qui concerne la qualité des eaux, des objectifs communs inspirés de ceux qu'a proposés la Commission mixte internationale. En fonction de ces objectifs communs, les Gouvernements en cause définiront des normes mutuellement compatibles et légalement exécutoires; elles s'engageront en outre à appliquer les programmes antipollution et d'autres mesures propres à réaliser les objectifs communs dans des délais convenus. Mentionnons, parmi ces programmes: l'intensification de la lutte contre la pollution municipale et industrielle; la réduction des vidanges de phosphore, qui posent des problèmes particulièrement graves dans le lac Érié; l'élimination du mercure et des autres métaux lourds toxiques des égouts; la lutte contre la pollution thermique et radioactive; la lutte contre la pollution par les herbicides et les insecticides et la mise au point de remèdes aux débordements d'égouts de tous genres.

Cet accord prévoira aussi l'application de règlements efficaces et mutuellement compatibles dans

### SOMMAIRE

Accord canado-américain sur la pollution des Grands lacs .....	1
Nouveau prix Vincent Massey .....	2
Nouvelles scolaires .....	3
Interceptions d'importations agricoles .....	3
Achèvement d'une ligne sur la Nelson .....	4
Programme d'échange de jeunes .....	4
Le Grand Théâtre, foyer des arts à Québec .....	5
Étude écologique du nouvel aéroport de Montréal .....	6
Index mensuel .....	7